

**CEPRI**  
Centre Européen de  
Prévention du Risque d'Inondation

Les collectivités en Europe pour la prévention du risque d'inondation  
Communities and local authorities in Europe preventing flood risk



année

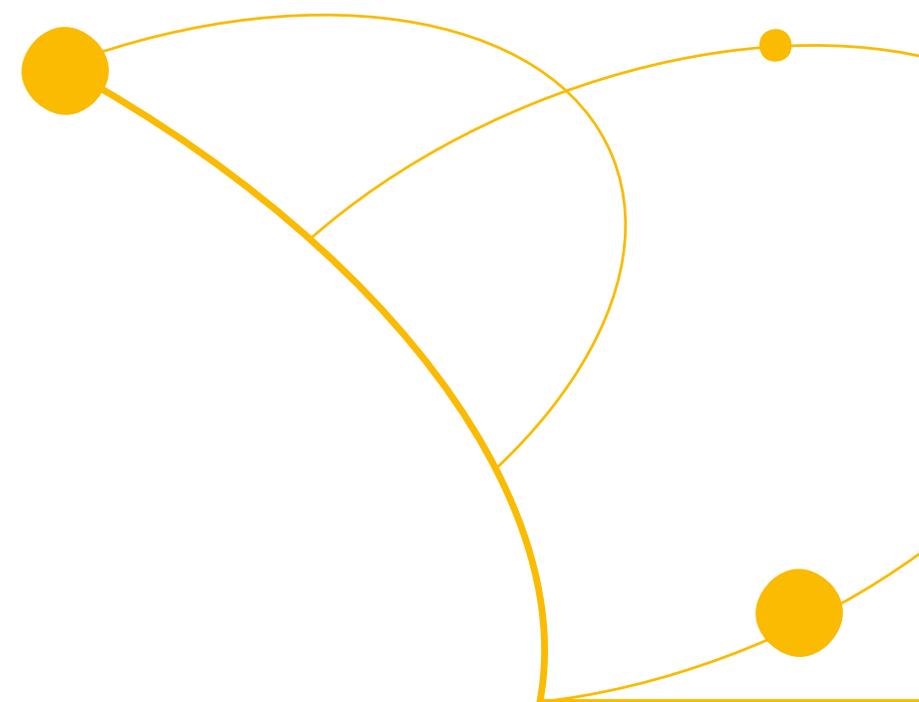
2011

# RAPPORT D'ACTIVITÉ



# Sommaire

Édito	p. 4
2011, en quelques faits marquants	p. 6
Composition de l'association	p. 7
Fonctionnement de l'association	p. 8
Activité	p. 9
L'équipe	p. 13
Rapport financier	p. 14





# ÉDITO - LE MOT DU PRÉSIDENT

## 2011, une année riche pour le CEPRI que je représente.

Le 30 mars 2011, le rapport produit par le groupe de travail parlementaire que j'ai constitué pour réfléchir à l'amélioration du statut et du financement des digues de protection contre les inondations était transmis à la ministre Nathalie Kosciusko-Morizet. Cette question du renforcement des digues en France concerne plusieurs millions de nos concitoyens et plusieurs centaines de milliers d'entreprises exposés derrière ces ouvrages dont l'état laisse fortement à désirer pour plus de la moitié de leur linéaire.

Ce travail de qualité, effectué avec des parlementaires volontaires, a clos quatre années de réflexion et de coopération avec des acteurs de terrain sur la question de la propriété, de la responsabilité et du financement de ces ouvrages essentiels à l'aménagement et au développement de nos territoires inondables. Il découle d'une décision prise lors de la journée nationale de bilan que j'avais organisée le 31 mars 2010 au Palais du Luxembourg.

Cette question des ouvrages de protection demande de continuer de réfléchir ensemble et en profondeur, sur la base

de données plus précises sur l'état du parc de digues, aux voies d'amélioration à envisager, au-delà des outils actuels, concernant la propriété et les sources durables et pérennes de financement à mettre en place.

Comme nous avons pu l'exprimer à plusieurs reprises, la Directive est l'opportunité d'une nouvelle approche de la gestion des risques d'inondation pour préserver les vies humaines et l'attractivité et la compétitivité des territoires. Les instances européennes invitent à changer, de manière positive, la vision que nous avons de l'inondation. Les associations nationales de collectivités proposent de changer de regard et de pratique ; elles considèrent nécessaire une révolution sensible de l'approche pour passer à une démarche intégrée pour limiter les impacts dommageables pour les territoires et faciliter un rapide retour à la normale, après les événements graves qui surviendront un jour. C'est la raison pour laquelle le 8 juillet 2011, j'adressai à Nathalie Kosciusko-Morizet un discours partagé avec onze associations nationales de collectivités territoriales, comme nous l'avions déjà fait en 2009.

Nous souhaitons que ce discours serve de base à une nouvelle approche de la gestion du risque d'inondation.

Le 12 juillet 2011 a été installée la commission mixte inondation (CMI) : elle concrétise la demande faite par onze associations nationales de collectivités territoriales à Jean-Louis Borloo, en juillet 2009, d'impulser, à la faveur de la Directive Inondation, un changement d'approche et un changement de gouvernance de notre politique.

Je remercie l'État de redonner ainsi une place légitime à la vie et à l'aménagement du territoire, car l'enjeu de la CMI, où nos collectivités territoriales sont majoritaires, est bien de mettre le territoire, son développement, sa compétitivité, son attractivité et son fonctionnement au cœur de la politique de gestion des risques. Cela passe prioritairement par la préservation des vies humaines mais aussi par la préservation des capacités de développement et d'adaptation des territoires.

Nos homologues européens qui ont subi des événements graves dans les 15 ou 20 dernières années se sont mobilisés. Nous avons la chance de pouvoir agir et adapter nos ter-

ritoires avant la prochaine inondation généralisée que notre pays connaîtra certainement : donnons-nous les moyens d'anticiper et inscrivons cela dans les priorités de notre politique gouvernementale. C'est la mission confiée à cette CMI, lieu de dialogue, de concertation, de vision stratégique et de planification.

Le 7 décembre 2011, le CEPRI a fêté son 5<sup>e</sup> anniversaire, l'occasion de rappeler les apports de la structure dans le domaine de la prévention des inondations et son rôle d'interface entre les collectivités territoriales et l'État. Depuis sa création, jamais l'occasion ne s'était présentée de faire un tel exercice. Cela a été une réussite. Grâce aux témoignages de nos membres, il a été permis de faire une rapide rétrospective de l'action du CEPRI, rappelant ainsi avec de nombreux exemples concrets son rôle et son utilité, tant au niveau national qu'à l'échelon local.

Voilà quelques dates marquantes de cette année, vous retrouverez dans les pages qui suivent l'ensemble des actions menées tout au long de cette riche année.

**Oui, anticiper est possible, urgent et vital !**



**Éric Doligé,**  
Président du CEPRI  
Sénateur  
Président du Conseil général du Loiret

# 2011, EN QUELQUES FAITS MARQUANTS

**Le “réseau PAPI” monte en charge :** 22 structures membres, 4 journées d'échanges sur l'année 2011 proposant aux porteurs de PAPI un temps d'échange dans un cadre convivial sur les actions que chacun mène sur son territoire, les facteurs de réussite et les difficultés rencontrées.

**Le CEPRI a changé de direction.** Le 15 octobre, Nicolas-Gérard Camphuis a quitté le CEPRI pour rejoindre l'agence de l'eau Loire-Bretagne. Les administrateurs ont retenu, lors du Conseil d'administration du 12 juillet, la proposition de réorganisation interne portée par les deux directeurs adjoints. Ainsi, Stéphanie Bidault a pris les fonctions de déléguée générale et Nicolas Bauduceau celles de directeur scientifique et technique. Une réorganisation dans la continuité.

**La création d'un comité d'experts** en appui au travail du CEPRI a été proposée pour accompagner la réorganisation interne du CEPRI. Il constitue une évolution importante du CEPRI destinée à asseoir la qualité des réflexions de la structure sur une expertise diversifiée et robuste, s'appuyant sur les connaissances les plus avancées en matière de gestion du risque d'inondation.

**Un premier outil reconnu à l'échelle européenne**

Le guide “Le bâtiment face à l'inondation” a été traduit en anglais et présenté à deux reprises dans des enceintes européennes. Il a été sélectionné par le Cluster Sic Adapt, qui réunit 8 projets Interreg traitant de la question de l'adaptation aux impacts du changement climatique, comme l'un des outils méritant une diffusion en Europe.

**Le CEPRI a fêté son 5<sup>e</sup> anniversaire le 7 décembre 2011** en présence de ses membres, de Jacques Pélissard, président de l'AMF, de Yvon Bonnot, président de l'ANEL et de Régis Thépot, délégué général de l'AF-EPTB. Une occasion de faire le bilan des avancées des 5 années passées. Nathalie Kosciusko-Morizet avait pour l'occasion enregistré un message très encourageant pour l'association. Cette journée avait pour thème le défi de rendre les territoires plus résilients.

**Six nouvelles parutions :**

- 4 nouveaux guides : “La réserve communale de sécurité civile”, “Bâtir un plan de continuité d'activité d'un service public”, recueil de témoignages “Pourquoi prévenir le risque d'inondation ?” et “L'ACB, une aide à la décision au service de la gestion des inondations”.
- 2 rapports : rapport d'activité 2010 et rapport sur la gestion des digues de protection contre les inondations.

# COMPOSITION DE L'ASSOCIATION

## CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31 DÉCEMBRE 2011

### Président

M. Éric Doligé, *président du Conseil général du Loiret, sénateur*

### Vice-président

M. Gérard Seimille, *vice-président du Conseil général du Val-d'Oise, président de l'Entente Oise-Aisne, AF-EPTB*

### Vice-président

M<sup>me</sup> Marie-France Beaufile, *maire de St-Pierre-des-Corps, sénatrice, AMF*

### Trésorier

M. Daniel Marcovitch, *conseiller de Paris, EPTB Seine Grands Lacs*

### Secrétaire

M<sup>me</sup> Anne d'Aux, *conseillère municipale de la ville d'Orléans*

### Administrateurs

M. Nicolas Gautreau, *conseiller général du canton de Tours-Ouest*

M. Christian Braux, *vice-président de l'Agglo Orléans Val de Loire, maire de Saint-Cyr-en-Val*

M. Jean Germain, *président de l'EP Loire, maire de Tours*

M. Vanik Berberian, *président de l'Association des maires ruraux de France et maire de Gargilèsse-Dampierre*

M. Jean-François Bayle, *premier vice-président du SIARCE*

M. Alain Chambard, *président du SYAGE*

M. Jean-Launay, *député du Lot, membre titulaire du SYMAGE*

## AUTRES MEMBRES

Association française du conseil des communes et régions d'Europe (AFCCRE), Assemblée des départements de France (ADF), Conseil régional du Centre, Agglomération de Nevers, Mission risques naturels (MRN), Conseil général des Pyrénées-Orientales (66), Conseil général du Cher (18), Conseil général du Gard (30), Conseil général Val-de-Marne (94), Syndicat du Vistre, SMBVAS, Commune de Petit-Noir, ville de Nantes, SIA-DEM, SMMAR, SYMSAGEB, Syndicat mixte du Scot Sud Gard, Syndicat mixte pour l'aménagement des bassins versants du Gard Rhodanien, AFPCN, FNCCR, SYMADREM, SBV Artigue-Maqueline, SPIPA, Communauté urbaine de Dunkerque, Institution interdépartementale des Wateringues, ville de Quimper, SIGA Tech, Syndicat mixte étude aménagement de la Garonne (SMEAG), SIJALAG, SCoT de Châlons, AITF, la Communauté de l'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe (la CREA), le Conseil général Seine-Maritime (76).

## VIE DE L'ASSOCIATION

### Deux bureaux :

- le 18 mai 2011,
- le 12 octobre 2011.

### Quatre conseils d'administration :

- le 9 février 2011,
- le 8 juin 2011,
- le 12 juillet 2011,
- le 9 novembre 2011.

### Une assemblée générale ordinaire :

- le 7 décembre 2011.

# FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION

## Une nouvelle organisation de l'équipe

Le CEPRI a commencé l'année 2011 avec huit permanents qui ont conduit le programme d'activités 2011 et organisé la manifestation du 5<sup>e</sup> anniversaire de la structure : un directeur, deux directeurs adjoints, deux chargés de mission, deux chargées de projet et une assistante de direction.

À la fin de l'année, la nouvelle équipe comprend sept permanents : une déléguée générale, un directeur scientifique et technique, une assistante de direction, deux chargés de mission et deux chargées de projet.

Le CEPRI comprend les compétences suivantes : aspects réglementaires, juridiques et administratifs, gouvernance et maîtrise d'ouvrage, vulnérabilité des personnes et des biens, stratégie, économie, animation de réseaux, communication, information et formation.

## 12 nouveaux membres et un budget excédentaire

En 2011, le CEPRI comptait 45 membres : six associations nationales d'élus, une association représentant la société civile, sept conseils généraux, trois agglomérations, cinq communes ou communautés urbaines, dix-huit établissements publics de collectivités, deux porteurs de SCoT, une région, une association nationale d'ingénieurs territoriaux et le groupement technique de la profession des assurances.

Onze conventions ont été signées sur l'année 2011 pour un montant total de 614 k€.

Le budget est en augmentation de 8 % par rapport à celui de l'année 2010 et atteint environ 644 000 euros.

## Une montée en charge en tant qu'association nationale

La nomination du Président Éric Doligé en tant que vice-président de la Commission mixte inondation (CMI), la nomination d'Alain Chambard (administrateur et président du SYAGE) en tant que représentant du CEPRI à la CMI.

La nomination du président du Centre européen pour la prévention du risque d'inondation, ou son (sa) représentant(e) au Conseil d'orientation (CODOR) du Service central d'hydrométéorologie et d'appui à la prévision des crues (SCHAPI), au titre des organismes susceptibles d'exprimer les préoccupations des collectivités territoriales.

Des animations de colloques et de réunions : plateformes "prévention des inondations" du Plan Loire grandeur nature, colloque commémoratif des 10 ans des inondations de la Somme, atelier sur le risque inondation lors des journées nationales de la fédération nationale des SCoT à Lyon, comité de pilotage des Assises nationales des risques naturels 2012 à Bordeaux, réunions avec les associations nationales de collectivités territoriales et le ministère de l'Écologie sur le thème de la transposition de la Directive inondation à Paris, séminaire de l'EPTB Seine Grands Lacs, journées techniques d'échanges avec les porteurs de PAPI.

La participation à des manifestations d'envergure européenne : le CEPRI a été mobilisé à plusieurs reprises ces 6 derniers mois pour apporter son expertise dans différents cercles européens : projet de recherche (Floodprobe), Interreg (Flood ResilienCity, Sic Adapt, Flow MS, Adapt Alp, Sawa), organisation de conférence internationale (Floodrisk 2012).

Des interventions : 7<sup>e</sup> rencontre Géorisque, table ronde sur les digues organisée par l'ARPE PACA, conférence "inondation" annuelle du Conseil régional Languedoc-Roussillon, "villes de demain" par la Caisse des dépôts et consignations, atelier inondation - Escaut, atelier "quartier Richelieu" à Nîmes, journée technique de réseau Risques, Forum des gestionnaires à Nantes, colloque du HCFDC, séminaire Épouville, colloque Unesco, Conseil d'orientation pour la prévention des risques naturels majeurs (COPRNM), Commission mixte inondation (CMI).

Des articles dans la presse nationale : la Gazette des communes, le Figaro, les Échos, Hydroplus, Métro, Direct matin...

## AXE 1 FAIRE ENTENDRE LA VOIX DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DANS LA DÉFINITION DES POLITIQUES PUBLIQUES DE GESTION DES INONDATIONS

### **Une contribution forte à la version finale du plan submersion rapide**

Le CEPRI s'est mobilisé avec les associations nationales dans le courant de janvier pour faire aboutir toute la réflexion entamée depuis mars 2010 auprès de l'État. Le CEPRI a publié une analyse du plan à destination de ses membres et des associations nationales.

### **La demande d'une véritable concertation dans le cadre de la mise en œuvre de la Directive inondation : le président Doligé adresse un courrier à la Ministre**

En application des décisions du CA du 9 février, le président Doligé a adressé à la ministre de l'Écologie un courrier pour lui exprimer la crainte du CEPRI vis-à-vis du retard que prenait l'État pour élaborer et mettre en concertation l'évaluation préliminaire des risques et la stratégie nationale de prévention des inondations. La Ministre a répondu par un courrier qui apporte peu d'éléments nouveaux sur la volonté forte de l'État et n'annonce pas une concertation privilégiée avec les collectivités. Aussi, le président a-t-il à nouveau manifesté ses craintes de voir les élus de terrain réagir défavorablement à la démarche de la Directive, par défaut d'une communication et d'une concer-

tation suffisantes de la part de l'État. Le président Doligé a pu exprimer en direct ses craintes à la directrice de cabinet de la Ministre, lors d'un entretien le 12 juin.

### **La mise en place d'une nouvelle gouvernance des inondations : la commission mixte inondation**

Fin janvier s'est tenue une réunion décisive entre l'État et les associations nationales de collectivités territoriales, qui a posé les bases concrètes d'une commission mixte découlant de deux conseils déjà existants : le Conseil d'orientation pour la prévention des risques naturels majeurs (COPRNM) et le Comité national de l'eau (CNE). Le CEPRI a mobilisé les associations nationales durant tout le premier semestre 2011, ce qui a permis aux collectivités territoriales de représenter plus d'un tiers des membres de cette commission. Cette instance, installée le 12 juillet 2011 par la ministre de l'Écologie, est co-présidée par Éric Doligé désigné par le président du comité d'orientation pour la prévention des risques naturels majeurs (COPRNM) et par André Flajolet, le président du Comité national de l'eau (CNE). Le CEPRI y est aussi représenté par un administrateur, M. Alain Chambard, président du SYAGE. Son trésorier, Daniel Marcovitch, y est désigné au titre du CNE. Cela porte à 3 le nombre d'élus membres du CEPRI. Le CEPRI a participé activement aux 1<sup>ères</sup> réunions de la Commission mixte inondation les 11 octobre et 13 décembre 2011.

### **Une mobilisation des associations nationales de collectivités qui aboutit à un discours partagé sur l'opportunité que représente la Directive**

Dans la suite des contacts individuels pris pour associer les

associations nationales de collectivités à l'élaboration de la gouvernance nationale, le CEPRI a entrepris un travail pour présenter à chacune des associations nationales qui le souhaitent le contenu, les outils, le calendrier et les enjeux de la 1<sup>ère</sup> étape de la Directive.

Deux réunions ont eu lieu entre le Ministère (MEDDTL/DGPR) et les associations nationales, pour leur présenter la manière avec laquelle l'État devait conduire l'évaluation préliminaire des risques d'inondation (EPRI) et sélectionner les territoires à risque important (TRI). Les échanges ont montré une demande forte des associations nationales de voir évoluer la prévention des inondations. Sur la base d'une proposition du CEPRI, les associations nationales ont validé un discours partagé, présenté à la Commission mixte inondation et adressé par chaque président d'association à la ministre de l'Écologie.

### **Une expertise sur la proposition de circulaire relative à la doctrine de l'État sur les PPR littoraux a été transmise aux services du ministère de l'Écologie en juin 2011.**

### **Un rapport technique sur l'évaluation préliminaire de niveau national (EPRI nationale)**

Le CEPRI étant à l'origine de l'adjonction de cet outil lors de la transposition de la Directive inondation dans le droit français, nous avons donc rédigé un rapport insistant sur la nécessité de concevoir une évaluation nationale permettant d'avoir une vision globale du territoire national.

### **Une contribution technique à la stratégie nationale**

À la demande du sénateur Doligé, qui préside le groupe de

# ACTIVITÉ SUITE

travail du COPRNM en charge d'une réflexion sur la stratégie nationale, l'État a repris la main et été invité à mettre en place un groupe d'experts apportant des contributions techniques. Au cours de 5 réunions, le CEPRI y a contribué par son expertise, par un retour d'expériences sur des stratégies d'autres pays d'Europe et par un argumentaire fondé sur la nécessité de préserver la compétitivité et l'attractivité des territoires et de leur permettre de redémarrer rapidement. Dans le 2<sup>e</sup> semestre, un projet de stratégie nationale rédigé par le ministère de l'Écologie a été diffusé pour réaction à l'ensemble des membres de la CMI et du COPRNM. Le CEPRI, après validation de son Conseil d'administration en date du 9 novembre 2011, a transmis à Laurent Michel des éléments de réflexion, le 22 novembre 2011.

**La participation à des réunions de concertation sur l'évaluation préliminaire des risques d'inondation (EPRI) à l'échelle bassin versant.**

**La rédaction d'un document de sensibilisation à destination des élus communaux, en partenariat avec le Ministère, l'AMF, l'AFEPTB, la fédération nationale des SCoT et l'AMGVF** pour les informer des différentes étapes liées à la transposition de la Directive inondation et les inviter à entrer dans cette nouvelle démarche.

## AXE 2 ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS DANS LA MISE EN ŒUVRE DE POLITIQUES PUBLIQUES LOCALES DE GESTION DES INONDATIONS

**Un recueil de témoignages de maires sur les conséquences dommageables**

Pour sensibiliser à la nouvelle approche proposée par la Direc-

tive, est en cours de diffusion un nouveau guide à destination des maires sur les conséquences négatives des inondations et les moyens pour le maire de les anticiper : il s'agit d'un recueil de témoignages, intégrant des recommandations.

**Un dossier "dignes" centré sur le rapport des parlementaires et un décret en préparation**

Concernant le dossier digues : les parlementaires ont validé le rapport final, qui a été adressé aux membres du CEPRI. Le président du CEPRI a communiqué ce rapport à la ministre de l'Écologie et aux présidents des groupes politiques du Parlement.

En parallèle, deux sénateurs, MM. Retailleau et Anziani, ont déposé une proposition de loi pour assurer une gestion effective du risque de submersion marine. Le CEPRI a été auditionné. Une partie des remarques émises par le CEPRI s'appliquait aux articles de la proposition sur les digues, qui était en décalage net avec les conclusions du groupe de travail des parlementaires volontaires. Ces interventions ont conduit le rapporteur de la loi, le sénateur de Legge, à proposer des modifications substantielles permettant à la proposition étudiée en séance de ne pas obérer le débat qui reste encore à conduire selon les termes des propositions faites par le groupe de travail.

Le CEPRI a sollicité à plusieurs reprises le ministère de l'Écologie sur le décret d'application de l'article 220 de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (Grenelle 2), à l'occasion duquel l'État souhaite modifier la réglementation de 2007 et obtenu deux réunions d'échanges techniques. Cette approche du CEPRI a conduit l'État à organiser une consultation préalable des associations nationales de collectivités territoriales (le 21 juin) puis de certains gestionnaires de levées (le 29 juin). Le CEPRI continue sa mobilisation sur la nouvelle version du décret proposé tout début novembre.

Le réseau des gestionnaires de digues que le CEPRI entretient depuis plusieurs années a été informé à cinq reprises par le

CEPRI sur des sujets d'actualité et sur les documents importants à connaître.

Le CEPRI a pu apporter son expérience technique dans le domaine des digues à plusieurs occasions :

- dans le cadre de la formation AgroParisTech portant sur le contrôle des digues à destination des DREAL lors des sessions de mars et septembre,

- lors de la réunion de lancement du groupe de travail juridique sur le projet de "décret digues" qui s'est tenue le 23 novembre 2011 au MEDDTL.

Il a également participé à plusieurs journées techniques sur ce thème durant l'année 2011.

### **Une montée en puissance du réseau PAPI**

Le premier semestre 2011 montre une montée en puissance très prometteuse du réseau PAPI. Quatre journées techniques ont été organisées depuis le début de l'année avec la participation d'une quinzaine de membres (gestion de crise/labellisation PAPI/plan de continuité d'activité/réduction de la vulnérabilité des enjeux). En parallèle des réunions d'échange, un partenariat très constructif avec les services techniques du MEDDTL a permis la finalisation puis la publication du cahier des charges du nouvel appel à projet PAPI. Les recommandations identifiées par le CEPRI et les porteurs de PAPI lors du bilan de novembre 2009 sont à l'origine de la plus grande part des évolutions du cahier des charges.

### **La finalisation du guide sur l'analyse coût-bénéfice (ACB)**

Le CEPRI a finalisé, en collaboration avec l'État et ses partenaires, l'élaboration d'un guide à destination des collectivités territoriales. Rappelons en effet que l'ACB est un outil devenu incontournable dans le cadre de la mise en œuvre de la Directive inondation et du nouvel appel à projet PAPI. Ce guide doit permettre de faciliter l'appropriation des démarches d'ACB par les acteurs locaux, leur compréhension et les interprétations que

l'on peut en faire. Il vise ainsi à faire de l'ACB un réel outil d'information réciproque, de discussion et de débat local favorisant la structuration de stratégies pertinentes de gestion du risque d'inondation. Ce guide est sorti en novembre dernier. Il est l'aboutissement de 4 années de travail méthodologique. Courant novembre, le CEPRI a répondu à une sollicitation du Ministère pour contribuer à une journée d'information de l'ensemble des DREAL concernant notamment la méthodologie d'analyse coût-bénéfice.



## **AXE 3 INNOVER POUR DÉVELOPPER DE NOUVEAUX OUTILS AU SERVICE DES POLITIQUES PUBLIQUES DE GESTION DES INONDATIONS**

### **Des avancées notables sur la pertinence économique de l'adaptation des logements**

Le travail du CEPRI sur les "logements zéro dommage" a conduit le MEDDTL à mettre en place, suite de la tempête Xynthia, un groupe de travail pour élaborer un référentiel technique pour l'adaptation de l'habitat existant en zone inondable, à destination principale des professionnels du bâtiment. Le CEPRI a eu en charge d'évaluer et d'analyser la pertinence économique des mesures de réduction de la vulnérabilité de ce référentiel et d'en proposer un rendu sous la forme d'indicateurs synthétiques hiérarchisés. Ce travail qui est en train de s'achever a permis de définir plus précisément les gains économiques espérés en termes de réduction de dommages liés à l'application des mesures et à produire une hiérarchie de celles-ci.

### **Un nouvel outil pour réduire la vulnérabilité des services publics**

2011 a vu se concrétiser plusieurs années de travail d'accompagnement des collectivités territoriales dans l'objectif de réduire la vulnérabilité de leurs services face au risque d'inondation. Un guide méthodologique intitulé "Bâtir un plan de continuité d'activité d'un service public - les collectivités face au risque d'inondation" a ainsi été produit. Il est destiné à aider les collectivités qui le souhaiteraient à engager une démarche de construction d'un plan de continuité d'activité. Le CEPRI a par ailleurs poursuivi son travail d'accompagnement des collectivités dans ce type de démarche avec, notamment, la ville de Paris, le Conseil général d'Indre-et-Loire et la Communauté d'agglomération d'Orléans. Diverses interventions dans des colloques (Réseau risque/Plateforme de prévention du Plan Loire) ou dans des formations ont donné lieu à des présentations de l'intérêt que revêt la réduction de la vulnérabilité des services publics. Enfin, le CEPRI a mis à profit la fin de l'année 2011 pour contribuer à la proposition d'un dispositif, sous le pilotage l'EP Loire, d'accompagnement des collectivités du bassin de la Loire à la réalisation de plans de continuité d'activité, dispositif qui devrait rentrer dans sa phase opérationnelle en 2012.

### **Une montée en puissance de la thématique des déchets post-inondation**

Ce thème est en plein développement et le CEPRI est souvent contacté et sollicité sur ce sujet. Trois projets complémentaires sont menés de front : une réflexion sur les voies d'anticipation et de planification de la gestion des déchets post-inondation avec l'ADEME, un projet de recherche (intitulé MECADEPI) avec l'université de Marne-la-Vallée visant à élaborer une méthodologie de quantification et de caractérisation des déchets post-inondation et un appui au travail piloté par la Communauté d'agglomération d'Orléans et la DDT 45, visant à co-construire à l'échelle locale un plan de gestion des déchets post-catastrophe pour le val d'Orléans. Concernant les projets de l'ADEME et de MECADEPI, la phase bibliographique est achevée, les entretiens



# ACTIVITÉ SUITE

de cadrage sont en cours et des retours d'expérience français et européens sont en préparation pour le premier semestre 2012. Parallèlement à ces travaux de fond, le CEPRI a été sollicité par le MEEDTL sur la rédaction d'un décret concernant l'instauration d'une nouvelle rubrique ICPE (2719...) concernant les zones de stockage transitoires des déchets.

### **La mise en place d'un nouvel outil de sensibilisation des populations au risque d'inondation**

Le CEPRI assure la conception et le suivi d'une formation innovante à destination du personnel des services d'une collectivité habitant en zone inondable. Celle-ci a pour but de faire prendre conscience au personnel communal de la réalité du risque pour lui-même dans sa sphère personnelle et de lui permettre d'acquiescer un comportement adapté en cas de crise. Cette démarche s'articule avec un projet de recherche mobilisant des psychosociologues de l'environnement de l'université de Nîmes. Le projet a donné lieu à une première phase bibliographique de synthèse de l'état de l'art en la matière. Les contenus des modules et les supports ont par la suite été élaborés puis testés en octobre avec l'appui de l'équipe de recherche auprès d'une soixantaine d'agents. Une évolution de la formation proposée est en cours de construction. Le déploiement de celle-ci auprès de 500 agents débutera fin février et sera mené au cours de l'année 2012.

### **Un travail méthodologique en cours sur l'aide à la décision**

Concernant l'analyse multicritère : le CEPRI participe depuis la fin de l'année 2010 à un groupe de travail piloté par le Commissariat général du développement durable (CGDD) visant à élaborer une approche complémentaire à celle de l'ACB en proposant des critères de décision autres que les seules valeurs économiques. Les travaux ciblent la production de courbes de dommages nationales ou d'indicateurs permettant de rendre compte des conséquences des inondations sur les quatre récepteurs de

la Directive inondation, ainsi que l'élaboration d'un cahier des charges national et d'un guide méthodologique portant sur le recueil et le traitement des conséquences dommageables non monétarisables des inondations. Le CEPRI a ainsi travaillé en 2011 au sein de deux sous-groupes de travail à produire et consolider six nouvelles courbes de dommages pour l'habitat et à apporter son expertise sur les indicateurs potentiels susceptibles de permettre de mesurer les impacts non monétarisables des inondations.

### **Un partenariat en cours d'éclosion**

Un nouveau partenariat s'est tissé avec la fédération nationale des SCoT : celle-ci a participé aux réunions de préparation de la gouvernance nationale et du discours partagé sur la directive inondation ; le CEPRI a participé à l'animation d'un atelier sur le thème de la prévention des inondations et sur le rôle des porteurs de SCoT dans la perspective des futurs "outils Directive inondation", le 29 juin dernier.

À l'issue de cet atelier, un projet de retour d'expériences concernant la prise en compte du risque d'inondation dans les SCoT, porté par le CEPRI et la fédération nationale des SCoT, a été envisagé. Les présidents de 15 structures en charge de l'élaboration d'un SCoT ont été invités à participer à la démarche qui sera conduite en 2012

### **Un éventail de pistes sur la question des quartiers urbains résilients en zone inondable**

Le CEPRI mène depuis sa création de nombreux travaux sur la question de la construction de nouveaux quartiers ou sur le renouvellement urbain en zone inondable. Au second semestre 2011, différentes pistes se sont ouvertes ou concrétisées et différents partenariats sont en cours de structuration. Nos principaux partenaires sur cette question sont l'EPAORSA, la ville d'Orléans, l'agence d'urbanisme d'Orléans et la Communauté urbaine de Dunkerque.

# L'ÉQUIPE



Stéphanie Bidault



Nicolas Bauduceau



Julien Jadot



Rodolphe Pannier



Véronique Mignon



Anne-Laure Moreau



Valérie Griffon

## UNE NOUVELLE ORGANISATION DE L'ASSOCIATION

### 7 membres permanents :

**Stéphanie Bidault** (en poste depuis le 1<sup>er</sup> février 2007),  
déléguée générale

**Nicolas Bauduceau** (en poste depuis le 16 août 2007),  
directeur technique et scientifique

**Julien Jadot** (en poste depuis le 17 mai 2010),  
chargé de mission, vulnérabilité

**Rodolphe Pannier** (en poste depuis le 9 mars 2009),  
chargé de mission, animation et réseaux de partenaires

**Véronique Mignon** (en poste depuis le 17 mai 2010),  
chargée de projets, enjeux et dommages

**Anne-Laure Moreau** (en poste depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2008),  
chargée de projets, affaires juridiques

**Valérie Griffon** (en poste depuis le 22 novembre 2010),  
assistante de direction



### 1 départ en 2011 :

Nicolas-Gérard Camphuis (14 octobre 2011),  
directeur.

# RAPPORT FINANCIER 2011

## Rapport financier 2011

Le budget 2011 est arrêté à **686 k€ de recettes**, dont 614 k€ de subventions d'activité pour l'année 2011, 69 k€ de cotisations.

On compte, en regard, **643 k€ de charges**, dont 496 k€ de salaires et charges, 30 k€ de prestations de services externes, 63 k€ de publications et 31 k€ de frais de déplacements.

Aux 686 k€ de recettes 2011, il faut aussi ajouter un report provenant de l'année 2010 à hauteur de 20 k€ et un report de ressources vers l'année 2012 de 23,5 k€. En tenant compte de ces reports, **l'activité 2011 présente un bénéfice d'un montant de 2 k€.**

Les cotisations de membres atteignent 57 k€ et les adhésions au réseau PAPI 12 k€.

Les charges exceptionnelles correspondent à un changement de méthode lié à la gestion de stocks des guides et parutions du CEPRI. En effet, à la création le 4 décembre 2006 de l'association, il avait été pris pour principe de stocker les parutions de guides, rapports et DVD aux vues des éventuelles recettes générées par ceux-ci. Ce bilan régularise donc depuis l'origine cette situation, ce qui génère ces charges exceptionnelles d'un montant de 37 k€.

Tableau récapitulatif 2011 (avec comparatif 2010 et 2009)

Produits (k€)	2011	2010	2009
Cotisations membres	57	45	26
Subventions d'activité	614	570	498
Adhésions réseaux	12	7	0
Produits exceptionnels			
Autres contributions	3	2	2
Aide au démarrage			
<b>Total</b>	<b>686</b>	<b>624</b>	<b>526</b>

Charges (k€)	2011	2010	2009
Salaires et charges	496	506	502
Prestations externes	30	21,5	47
Publications, brochures	63	22,5	18
Locations	18	16	16
Frais de déplacements	31	19	14
Colloques et séminaires		3	3
Charges exceptionnelles		2	10
Divers	5	7	
<b>Total</b>	<b>643</b>	<b>597</b>	<b>610</b>

	2011	2010	2009
Résultat d'exploitation	+ 42	+ 26	- 84
Résultat courant	+ 43	+ 22	- 79
Résultat exceptionnel	- 37	- 2	- 10
Report année N-1	+ 20	+ 107	+ 133
Report sur l'année N+1	- 23,5	- 20	- 107
<b>Excédent ou déficit</b>	<b>+ 2</b>	<b>+ 107</b>	<b>- 63</b>



---

Les collectivités en Europe pour la prévention du risque d'inondation  
Communities and local authorities in Europe preventing flood risk